

Hydro-diplomatie et Nouvelle masse d'eau pour la paix au Moyen-Orient

Par Fadi Georges COMAIR

Président d'honneur du Réseau méditerranéen des organismes de bassin

L'approvisionnement en eau est actuellement une source de conflit sur la rive sud-est de la Méditerranée à cause du contexte géopolitique, de la raréfaction de cette ressource, mais aussi du mode de gestion pratiqué par plusieurs pays de la région. Des exemples concrets de la rive sud-est méditerranéenne ont montré que le risque de conflit est d'autant plus fort que le pays le plus vulnérable du point de vue hydrique, car situé à l'aval du bassin, est le plus puissant sur le plan militaire. Ces pays vivent dans un climat de panique perpétuelle, voire dans une obsession hydraulique, avec la hantise permanente que leur approvisionnement en eau puisse un jour être menacé.

Les organisations des Nations unies et de l'Union européenne, ainsi que l'Union pour la Méditerranée (UPM), déploient d'énormes efforts pour trouver des solutions à ces conflits en espérant inverser la situation en faveur d'une coopération régionale et de consolider ainsi une paix permanente entre les pays riverains. Les textes législatifs tels que la Nouvelle stratégie méditerranéenne de l'eau (qui n'a pas été adoptée par les pays membres), les conventions des Nations Unies (1992, 1997) et la Directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne pourraient constituer des outils importants et fiables permettant de formuler des accords et de signer des traités entre les nations. Mais ils restent rarement utilisés. Les pays riverains exigent généralement des garanties pour des répartitions équitables des ressources entre les utilisateurs et ils préfèrent appliquer le mode de gestion sécuritaire pour les cours d'eau internationaux.

Introduction

L'eau est la principale ressource renouvelable sur la Terre et elle est le fondement même de la survie et de la continuité de la présence de l'Homme.

Cette ressource désormais devenue la ressource principale pour le développement durable de la Terre subit actuellement les effets néfastes des changements globaux dont nous sommes témoins depuis quarante ans.

Il faut reconnaître que ces changements globaux ont été causés par l'homme, qui a mal géré les richesses naturelles de la Terre en commettant des excès dans leur exploitation. En effet, la consommation s'accroît chaque année et la logique de gaspillage instaurée par les consommateurs pousserait l'eau à disparaître progressivement, rendant de ce fait impossible la satisfaction de la demande, puisque la croissance démographique atteindra 9 milliards d'individus dans un futur proche.

Le Moyen-Orient, qui fait partie intégrante de la Méditerranée, est déjà fortement pénalisé par une dégradation de son environnement couplée à une forte croissance démographique,

avec une concentration urbaine dans les zones littorales sensibles. C'est une région du monde dont les ressources en eau et en énergie sont vulnérables et inégalement réparties (sans oublier l'insécurité alimentaire qui engendre de forts mouvements de migration et de déplacement des populations). De plus, cette région encourt des risques naturels non maîtrisés. Cette région constitue une des principales zones de contact, de fracture et d'interdépendance Nord/Sud. Enfin, le Moyen-Orient est une zone où les vulnérabilités politiques et l'absence de démocratie engendrent une décroissance socio-économique dans les pays situés au Sud-Est.

L'eau est toutefois devenue l'un des principaux sujets qui préoccupent à la fois les citoyens et les responsables de toutes les nations du Moyen-Orient, car **répondre à la demande croissante en eau dans cette région pose de grands défis, à l'heure actuelle et dans l'avenir.**

D'une part, l'eau est intimement liée à la sécurité alimentaire et à la stabilité sociale du Moyen-Orient et, d'autre part, elle fait partie intégrante des différents aspects de la production et de l'exploitation d'énergie.

Ce problème apparaît avec une particulière acuité dans les pays du Sud-Est du bassin méditerranéen, où les ressources en eau sont naturellement limitées, notamment au Proche-Orient. Les pays du Levant, qui représentent une population croissant à un taux supérieur à 2,8 %, ne disposent que d'un pourcentage infime de l'eau douce disponible dans cette région. Dans la plupart des pays de la rive sud-est de la Méditerranée, la quantité moyenne d'eau par habitant est inférieure à 1 000 m³ par an, alors que la moyenne mondiale atteint 7 000 m³ par an. Il convient de signaler que dans le pourtour méditerranéen, 180 millions d'habitants vivent avec moins de 1 000 m³/an/hab et que 80 millions de personnes sont confrontées à une pénurie, avec moins de 500 m³/an/hab.

Par conséquent, les besoins en eau augmentent de manière exponentielle en raison de l'explosion démographique, des effets du changement climatique et d'une urbanisation croissante. De plus, la gestion fragmentée et non intégrée de cette ressource compromet le développement socio-économique de certains pays du Proche-Orient connaissant une demande en eau accrue, face à une offre en eau limitée, aléatoire et d'une qualité amoindrie par des phénomènes de pollution.

L'approvisionnement en eau au Proche-Orient : ses enjeux stratégiques

La formulation de stratégies de négociation sur les cours d'eau internationaux basée sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) représente une opportunité pour le développement d'un bassin transfrontalier afin de traiter les multiples utilisations de l'eau en évitant des conflits potentiels entre pays riverains. Les pays riverains des bassins transfrontaliers devraient donc s'appuyer sur la coopération régionale (traités bilatéraux ou multilatéraux) afin d'assurer leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de favoriser le développement d'une politique économique, tout en préservant les écosystèmes de la zone du bassin international. Ce mode de gestion qui propose de lier l'eau à la politique économique du bassin international a pour but de trouver des solutions permettant d'aboutir à un accord basé sur un partage équitable et raisonnable de la ressource.

Un modèle de gestion fragmenté, non intégré et sécuritaire

- compromet de plus en plus le développement socio-économique de certain pays,
- se traduit par un climat de panique continue, une situation hydrique obsessionnelle et une hantise que l'approvisionnement en eau puisse être un jour menacé.

Les instances internationales telles que l'ONU, l'Union européenne et l'UPM, ont déjà entrepris au Moyen-Orient plusieurs tentatives pour orienter les nations vers un concept de coopération afin de faire face au manque d'eau dans leur pays, et ce, en se basant sur les principes de la Commission économique pour l'Europe des

Nations Unies (*United Nations Economic Commission for Europe – UNECE*) ou sur ceux de la Convention des Nations Unies de 1997 sur les cours d'eau internationaux et sur la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne. Des paramètres technico-économiques liés à la gestion de la ressource sont envisagés, notamment le volume d'eau utilisé par rapport à la quantité disponible, la qualité de la ressource en eau, le revenu financier, la préservation de l'écosystème du cours d'eau, le traitement et la réutilisation des eaux usées.

Dans le cadre du processus de négociation sur les bassins transfrontaliers, il est important de motiver les pays les plus défavorisés à œuvrer afin de bénéficier d'une coopération régionale et de profiter des plans socio-économiques conduits à l'échelle régionale par les Nations Unies et l'Union européenne pour la sauvegarde de leur sécurité alimentaire.

Désormais, cette ressource naturelle importante est au cœur des préoccupations diplomatiques des différents gouvernements du Liban, de la Syrie, de la Jordanie, de la Palestine, d'Israël, de l'Égypte et de la Turquie. L'eau devient dès lors une source d'enjeux transfrontaliers (et donc interétatiques), s'agissant notamment des principaux fleuves : le Jourdain, l'Oronte, le Nahr al-Kabir, le Tigre, l'Euphrate et le Nil. Au niveau de ces bassins transfrontaliers, on retrouve les conflits dus au partage inéquitable des ressources et à une qualité de l'eau qui se dégrade de plus en plus. Face à la gravité du problème de pénurie de cette ressource et de ses conséquences, qui risquent d'être dramatiques en la présence d'enjeux géopolitiques dans la région du Proche-Orient, une coopération hydro-diplomatique régionale s'avère nécessaire pour assurer un partage équitable de la ressource permettant de trouver le moyen de conjurer cette menace.

Raréfaction de la ressource = risques de conflit

- Augmentation de la demande en eau et interactions eau-énergie, eau-alimentation, eau-santé.
- Effets des changements globaux induisant une réduction d'environ 30 % des ressources renouvelables.
- Explosion démographique et transfert de population.
- Demande en eau accrue face à une offre limitée, aléatoire et d'une qualité amoindrie par les phénomènes de pollution.

Ce sujet d'une grande importance a fait l'objet de beaucoup d'intérêt de la part de l'Union européenne, de l'UPM, des organisations onusiennes, ainsi que de la France et de l'Italie qui ont joué un rôle majeur dans la résolution des conflits liés aux bassins hydrographiques internationaux du Moyen-Orient, l'objectif étant de trouver des solutions à ces conflits en utilisant le mode de gouvernance approprié, ainsi que les outils technologiques susceptibles d'aider à la prise de décision pour les décideurs politiques de la région.

Les Bassins versants : le Jourdain, l'Oronte, le Nahr al-Kebir, le Tigre, l'Euphrate et le Nil

- au cœur des préoccupations diplomatiques des différents gouvernements de la région.
- une source d'enjeux transfrontaliers et interétatiques.
- des conflits dus au partage inéquitable de l'eau et aux pressions qui en dégradent la qualité.
- les pays riverains exigent des garanties pour une répartition équitable (gestion par coopération régionale).

Cette démarche pourrait inverser la situation en faveur d'une coopération régionale et consolider de ce fait une hydro-diplomatie permanente entre les pays riverains.

Cette initiative lancée par ces différents organismes internationaux a pour but de prôner le concept de l'hydro-diplomatie afin d'assurer aux générations futures une eau abondante et de bonne qualité en se basant sur le concept du partage équilibré et de l'« utilisation raisonnable » de l'eau entre les pays riverains.

L'hydro-diplomatie des grands bassins au Moyen-Orient

L'analyse hydro-politique des grands bassins du Moyen-Orient que nous présenterons ci-après nous permettra de diagnostiquer la situation de ces cours d'eau transfrontaliers et de proposer de nouvelles perspectives d'avenir pour trouver des solutions aux éventuels conflits.

Il est utile de noter que le problème des cours d'eau internationaux ne peut être réglé isolément : il doit être inclus dans un schéma global de développement socio-économique de la région du Moyen-Orient impliquant une coopération régionale hydro-diplomatique pour un partage équitable de cette ressource. C'est certainement la première condition à remplir si l'on veut que la guerre de l'eau, au Moyen-Orient, reste finalement un simple mirage.

Enjeux hydro-politiques

- Bassin du Nil : partage du Soudan, nouvelles infrastructures en Éthiopie...
- Bassin du Tigre et de l'Euphrate : gestion unilatérale par une Turquie en quête de stabilité politique en Syrie et en Irak.
- Bassin du Jourdain : conflit sur l'eau et contentieux arabo-israélien très complexe.
- Bassin de l'Oronte : hydro-diplomatie active et réussie, au niveau bilatéral, entre le Liban et la Syrie, et un accord conclu entre la Syrie et la Turquie.
- Bassin du Nahr al-Kabir : hydro-diplomatie active et réussie, au niveau bilatéral, entre le Liban et la Syrie.

Le bassin du Nil

Le Nil est formé par la confluence du Nil Blanc (qui prend sa source au Burundi et au Rwanda) et du lac de Tana, qui forme le Nil Bleu à partir de l'Éthiopie et qui fournit environ

86 % des ressources en eau du bassin. Ce fleuve dont le volume moyen annuel est évalué aux alentours de 84 milliards de m³ (avec une importante irrégularité interannuelle) parcourt 6 671 kilomètres et traverse neuf pays (à savoir le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Congo, le Burundi, le Kenya, l'Éthiopie et les deux Soudans) et rejoint la Méditerranée, à travers l'Égypte.

Deux problèmes essentiels se posent à l'Égypte, qui est considérée comme étant un pays relativement développé, par rapport aux États partageant le Bassin du Nil Bleu : le risque de sécheresse et l'accroissement de sa population. Cette évidence fait que l'Égypte dépend entièrement du Nil pour son développement socio-économique, qui est directement lié à la sauvegarde de son eau et à la sécurité alimentaire de sa population. Toute manœuvre qui viserait à limiter ou à diminuer le débit d'eau de la part des pays se situant en amont de l'Égypte, risquerait d'engendrer de graves conséquences pour la sécurité alimentaire de la population égyptienne.

Dans les années à venir, l'Éthiopie, tout comme l'Égypte, devra faire face à plusieurs problèmes qui affecteront la stratégie de développement économique de ce pays :

- l'augmentation rapide de la population (les statistiques montrent que ce pays compte actuellement environ 68 millions d'habitants et, selon les projections de croissance démographique, les Éthiopiens seront 120 millions en 2025) ;
- les conséquences des périodes de sécheresse cumulées et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et sanitaire du pays. Cette sécheresse a réduit de façon drastique le couvert forestier, qui était évalué à 40 % du territoire au début du XX^e siècle, pour n'en constituer actuellement que 4 % ;
- un éventuel conflit qui risque d'éclater, impliquant les deux Soudans et l'Égypte, à la suite de l'exécution par les deux Soudans d'ambitieux projets d'infrastructures pour l'exploitation de plus d'1,5 million d'hectares de terres irriguées. Selon les sources de la FAO, ces projets sont prioritaires pour assurer la sécurité alimentaire de ces deux pays. Le gouvernement éthiopien a envisagé son développement rural dans le cadre d'un ambitieux projet de stockage surfacique qui mobilisera un volume d'eau du Nil Bleu et du lac de Tana atteignant environ 10 milliards de mètres cubes.

Il est certain que la mobilisation de ce volume d'eau à l'amont du bassin conduirait à une détérioration rapide de la situation politique avec les pays situés à l'aval du Nil du fait de la baisse du débit du fleuve et des répercussions socio-économiques et environnementales pour le Soudan et pour l'Égypte. On comprend alors pourquoi le gouvernement éthiopien, aidé actuellement par Israël dans la conception de ce gigantesque projet, a demandé officiellement en mars 1998 la renégociation du traité de 1959.

À l'instar de l'Éthiopie, les deux Soudans sont confrontés aux mêmes problèmes socio-économiques qui nécessitent :

- L'exécution de grands projets d'infrastructures pour assurer la sécurité alimentaire,

- La perte de grandes surfaces agricoles exploitables à cause des problèmes d'érosion des sols et des projets industriels et commerciaux destinés aux investisseurs étrangers,
- La crise du Darfour issue de la guerre civile entre le Nord et le Sud du Soudan est actuellement à la une des priorités des gouvernements européens,
- L'instabilité politique qui règne sur les deux territoires soudanais depuis plusieurs années à cause du Darfour va compliquer davantage encore l'exécution des projets de développement agricole envisagés par les gouvernements de ces deux pays.

Une démarche de coopération de la part des pays riverains pourrait débloquer la situation du Bassin du Nil. Malgré la création de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) et le bon climat de coopération qui règne actuellement entre les responsables de tous les pays, l'Égypte doit envisager une action en faveur de la renégociation du traité de 1959 en y impliquant tous les États riverains. Ce mode de gestion des ressources du Nil exige un courage et un *leadership* politique important de la part des gouvernements égyptien et soudanais, qui doivent renoncer en premier lieu à l'attribution intégrale du débit du Nil en faveur de la mise en place d'une gestion globale et intégrée de la totalité du bassin.

Cette nouvelle vision nécessite la mise en place d'un mécanisme d'application de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui conduira à une situation gagnant-gagnant entre les États du bassin. La création d'une Agence de bassin fluvial (ABF) est primordiale pour la formulation et la mise en œuvre des programmes et des politiques de coopération entre les nations riveraines. L'adoption de ce projet pour la gestion du Bassin du Nil consolidera, à moyen et long terme, la position du gouvernement du Caire à l'égard des neuf pays riverains du bassin, qui ne manquent pas une occasion pour solliciter des appuis politiques de pays généralement hostiles à l'Égypte, le but de ces manœuvres étant d'affaiblir ce pays en entravant son développement économique et sa sécurité alimentaire. Ainsi, l'Égypte fera en sorte de contenir et de résorber les positions des pays riverains en adoptant ce projet, et, de ce fait, l'identification ancestrale de « l'Égypte don du Nil » gardera sa pérennité dans la région.

Le Tigre et l'Euphrate : une gestion sécuritaire en quête de stabilité régionale

Le fleuve Tigre fait 1 800 km de long et comprend quatre pays riverains : l'Iran, Irak, la Syrie et la Turquie. L'Euphrate parcourt la Turquie, la Syrie et l'Irak, sur une longueur totale de 2 785 km. Les deux fleuves se rejoignent au sud de l'Irak pour former le Chatt al-Arab, qui se déverse dans le Golfe Persique.

Face à un climat tendu et à la présence américaine dans la région, la Syrie, qui connaît une multitude de conflits sur son territoire depuis cinq ans, demande la reconnaissance, pour l'Euphrate et le Tigre, du statut de fleuves internationaux et elle exige une révision de l'accord de 1987, car celui-ci ne correspond plus à ses besoins.

De son côté, la Turquie à l'instar d'Israël, n'ayant pas signé la convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux non navigables, prive ainsi l'Irak et la Syrie de toute possibilité de recours devant les instances juridiques de l'ONU.

Il serait intéressant de voir si le nouveau régime irakien, consolidé par la présence de l'armée américaine sur son territoire, va pouvoir renégocier ses accords hydrauliques avec les pays situés à l'amont du bassin, à commencer par la Turquie, qui est un allié fidèle des États-Unis.

L'impact de cette situation sur les pays de la région doit inciter la Turquie à lancer un processus de gestion de l'Euphrate et du Tigre dans le cadre d'une stratégie de développement durable basée sur un esprit de coopération, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette stratégie devrait aider les pays de ce bassin à se tourner vers la GIRE pour un usage plus performant des ressources en eau. Le seul recours pour la Turquie, après une stabilisation de l'Irak et de la Syrie, est d'appliquer une gestion basée sur la coopération avec ces pays riverains, dans le cadre des conventions internationales (à titre d'exemple, la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation ou la Stratégie de l'eau de l'Union pour la Méditerranée (qui n'a pas été approuvée par la Turquie lors de la réunion des ministres de l'eau en 2010 à Barcelone)).

Conflit sur l'eau du Jourdain : un modèle de gestion hégémonique

Le Jourdain est un fleuve transfrontalier qui constitue le troisième fleuve pérenne au Moyen-Orient et reçoit une grande partie de la totalité de sa recharge des précipitations qui proviennent de la zone sud de l'Anti-Liban. Avant de se jeter dans la Mer Morte, ce fleuve s'écoule sur une longueur totale de 228 kilomètres à travers le Liban, la Syrie, la Palestine, la Jordanie (le long de la vallée du Ghor) et Israël.

La Jordanie tente de développer, avec la Palestine, le projet *Red Sea-Dead Sea Canal* (RSDSC), qui prévoit la mobilisation de plus d'un milliard de mètres-cubes d'eau non conventionnelle pour combler les besoins. Ce projet a été estimé à 10 milliards de dollars par la Banque mondiale, il rassemble tous les pays riverains, à l'exception de la Syrie et du Liban (ce pays ayant exprimé son intention de se joindre au dialogue sur ce projet).

C'est à Israël et aux Arabes que revient la tâche diplomatique de trouver des solutions pour la gestion et un partage équitable de l'eau dans la région. Une hydro-politique énergique et positive de la part de l'État hébreu pourrait débloquer la situation en raison de sa capacité à anticiper sur l'avenir, mais surtout parce que, sur le plan stratégique, le temps ne joue pas en faveur des Israéliens, ce dont ils sont actuellement conscients. La pression exercée sur la population palestinienne en forte croissance démographique et dont les conditions de vie sont exécrables poussent des extrémistes à adopter une « culture de la violence ». C'est le premier facteur de danger intérieur auquel est actuellement confronté l'État hébreu. Selon

les experts israéliens, la survie de l'État hébreu repose sur l'eau. Cette ressource constitue pour les Israéliens un point incontournable : rendre la terre, c'est manquer d'eau. Mais comme Israël développe actuellement des usines de dessalement d'eau de mer à Eshkelon d'une capacité de 350-500 millions de mètres cubes d'eau, ainsi que le projet RSDSC, cela pourrait contribuer à combler le manque en eau et, par conséquent, permettre de « rendre la terre » aux pays arabes.

L'Oronte et le Nahr al-Kabir : une relative réussite au niveau bilatéral

L'Oronte prend sa source dans la vallée de la Bekaa, au Liban, et il s'écoule vers le Nord en traversant la Syrie et la Turquie, sur une distance totale d'environ 400 km, pour se déverser en Méditerranée. Le Nahr al-Kabir provient de nombreuses sources en Syrie et de la chaîne de montagnes du Liban. Cette rivière parcourt environ 52 km et constitue la frontière syro-libanaise entre la région du Akkar, au Liban, et le Gouvernorat syrien de Tartous, pour la plus grande partie de son cours.

Les négociations qui ont été entamées entre la Syrie et le Liban sur l'Oronte durant la période 1948-1994 ont abouti à un accord défavorable au Liban. Une révision de cet accord en l'an 2000, basée sur la Convention des Nations Unies de 1997, a permis au pays du Cèdre l'exploitation future de 7 000 hectares grâce à deux barrages d'une capacité totale de 80 millions de mètres cubes, ainsi que la production de 50 mégawatts d'électricité. Le Liban et la Syrie ont entamé en 2010 des négociations en vue de créer une Agence de bassin transfrontalière basée sur les clauses de la Convention de 1997. Les sous-commissions qui se réunissaient régulièrement dans ce but ont été suspendues à cause de la situation conflictuelle en Syrie. Quant à l'implication de la Turquie dans la gestion de l'Oronte, ce pays a voulu adopter une position positive vis-à-vis du Liban et de la Syrie concrétisée par un accord bilatéral syro-turc sur son affluent, l'Afrin, qui traverse ces deux pays.

Concernant le Nahr al-Kabir, un accord a été conclu entre les deux pays riverains qui prévoit la construction d'un barrage commun d'une capacité de 70 millions de mètres cubes permettant au Liban de développer 10 000 hectares de cultures irriguées dans la vallée du Akkar.

Les Nouvelles masses d'eaux : une hydro-diplomatie pour la paix au Moyen-Orient

L'approvisionnement en eau est actuellement une source de conflit sur la rive sud-est du Bassin méditerranéen à cause du contexte géopolitique, de la raréfaction de cette ressource, mais aussi du mode de gestion pratiqué par plusieurs pays de la région. Des exemples concrets de la rive sud-est méditerranéenne ont montré que le risque de conflit est d'autant plus fort que le pays le plus vulnérable du point de vue hydrique, situé à l'aval du bassin, est aussi le plus puissant sur le plan militaire. Ces pays vivent dans un climat de panique continue, voire dans une situation hydraulique obsessionnelle, avec la hantise

permanente que leur approvisionnement en eau puisse un jour être menacé.

Le partage équitable des ressources hydrauliques au Proche-Orient doit devenir un objectif global afin de répondre aux besoins actuels de la société et de préparer la satisfaction des besoins des générations futures. L'Union pour la Méditerranée (UPM) s'est engagée dans l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de l'eau, elle souligne le besoin urgent d'un engagement accru pour améliorer la gestion de cette ressource, réduire les inégalités et contribuer au développement des pays émergents.

L'UPM sera amenée à encourager les processus de démocratisation, à renforcer les capacités institutionnelles, à améliorer la gouvernance et à favoriser le processus de paix dans la région sud-est du bassin.

Dans un premier temps, cette démarche, qui est purement technique (première priorité) et politique (dans un second temps), pourrait faciliter l'application de la Gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin hydrogéographique dite Nouvelle masse d'eau comprenant à la fois les eaux conventionnelles et les eaux non conventionnelles.

Les pays du Proche-Orient doivent avoir recours à la gestion de leurs conflits sur une base permanente. Pour tous ces pays, le défi consistera à utiliser la stratégie du dialogue et de la coopération régionale comme une opportunité pour réaliser ensemble des progrès coordonnés dans les domaines du développement humain et économique, de la protection des ressources en eau et des avancées culturelles. La consolidation de la culture de l'eau pour la paix est essentielle pour les pays méditerranéens.

L'hydrodiplomatie

Définitions

- ▶ Consiste en l'application du concept de gestion par **coopération régionale**.
- ▶ Dynamique de développement économique au niveau d'un bassin transfrontalier.
- ▶ Les pays riverains seraient des « **catalyseurs pour la paix** ».

Quatre niveaux de bienfaits

- ▶ Niveau 1 : Bienfaits environnementaux.
- ▶ Niveau 2 : Bienfaits économiques directs.
- ▶ Niveau 3 : Bienfaits liés à la stabilité politique.
- ▶ Niveau 4 : bienfaits économiques indirects.

Objectif final :

« *Créer une organisation transfrontalière de bassin* »

Tous les États riverains du Jourdain doivent collaborer positivement dans le but d'assurer une véritable politique

Eau conventionnelle	
Bassin du Jourdain	1.8 Milliards m3/an
Eau non conventionnelle	
Canal (mer Rouge-mer Morte/mer Méditerranée-mer Morte)	1.0 Milliards m3/an
Eaux usées traitées	0.5 Milliards m3/an
Dessalement	0.3 Milliards m3/an
Source d'eau marine	0.2 Milliards m3/an
Apport mobilisé	4.0 Milliards m3/an

de gestion de l'eau de ce bassin qui soit basée sur un partage équitable et sur une utilisation raisonnable de la ressource. Cela implique également que la problématique de l'eau dans le bassin du Jourdain soit davantage technique que politique et que, par conséquent, tous les pays du bassin doivent avoir suffisamment d'eau pour assurer le bien-être social et la prospérité économique de leurs générations futures. Afin de satisfaire ces exigences et d'aboutir à une paix durable dans la région, ces nations doivent favoriser le concept de Gestion intégrée par bassin versant (GIBV) du cours du Jourdain en se basant sur les thèmes qui pourraient constituer un dénominateur commun entre ces nations, conformément aux principes des textes législatifs suivants :

- la Loi internationale sur l'eau ;
- la Convention des Nations Unies sur le partage des cours d'eau internationaux non navigables (1997) ;
- la Directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne ;
- la Stratégie de l'eau en Méditerranée de l'Union pour la Méditerranée.

Ce nouveau concept de Gestion intégrée par bassin versant (GIBV) devrait mobiliser dans la région une masse d'eau globale, conventionnelle et non conventionnelle, que nous nommerons « Nouvelle masse d'eau » (NME).

L'apport mobilisé serait donc d'environ 4 milliards de m³/an. Ce volume doit être partagé équitablement entre les pays du bassin afin de restituer aux pays arabes leurs territoires occupés depuis 1967, à savoir le plateau du Golan (pour la Syrie) et les hameaux de Chebaa (pour le Liban).

L'allocation de ce nouveau volume d'eau (de 4 milliards de m³/an) entre États riverains doit se faire selon le double concept du partage équitable et de l'utilisation raisonnable. Cette démarche doit se baser sur des critères techniques unifiés et bien définis afin d'éviter le gaspillage dans les secteurs d'exploitation suivants :

- le secteur de l'eau potable

- 200 l/j/personne (en incluant les fuites dans les réseaux qui ne doivent pas dépasser un taux de 25 %). Un effort collectif doit être réalisé pour augmenter le rendement des réseaux d'eau potable. Pour cela, une stratégie de réhabilitation des réseaux de distribution doit être lancée. De plus, les infrastructures de stockage du bassin du Jourdain, telles que les barrages d'Ibl Saki et d'al-Wehda, sont indispensables pour la régulation de la

gestion amont du système.

- Une politique tarifaire équitable pour les usagers eu égard à la nature conventionnelle ou non conventionnelle de la ressource. Les régions dans lesquelles les réseaux de distribution présentent une efficacité de rendement supérieure à 75 % auront droit à des tarifs dégressifs.
- L'installation de compteurs d'eau sur tous les réseaux de distribution est une nécessité.

- le secteur de l'eau pour l'irrigation

- Le volume d'eau optimal pour irriguer une parcelle d'un hectare devrait être au plus de 7 000 m³/ha.
- L'utilisation de nouvelles méthodes d'irrigation (aspersion et goutte-à-goutte) et de fertilisation doit s'imposer en vue d'une meilleure gestion de l'eau.
- L'amélioration du rendement des réseaux d'irrigation et l'adoption d'un système de contrôle qualité pour l'eau d'irrigation.
- La mise en place d'Associations des utilisateurs des eaux d'irrigation (AUEI) pour la gestion des projets de moyenne et petite dimensions.
- L'utilisation d'eaux usées retraitées pour l'irrigation.
- La réduction des espaces verts, qui consomment un important volume d'eau.

- la préservation de l'environnement

- Application du principe « pollueur-payeur » aux pays riverains qui polluent les cours d'eau internationaux.
- Préservation des écosystèmes des cours d'eau et mise en place d'un système de contrôle technique (*monitoring*) veillant en permanence sur la non-dégradation des rivières.
- Installation de stations de traitement des eaux usées pour protéger la qualité de l'eau des rivières.

L'Organisation de Gestion régionale de Bassin (OGRB) constitue un mécanisme permettant d'assurer un environnement adéquat pour la mise en place de la GIRE et l'exécution des fonctions suivantes :

- une répartition équitable de l'eau entre les pays riverains ;
- la planification intégrale des projets d'infrastructure ;
- la formation des collectivités au niveau régional ;
- la définition des stratégies de gestion des ressources naturelles et des programmes de réhabilitation des sols et des cours d'eau dégradés ;

- la mise en place d'un programme de formation à la résolution et à la gestion des conflits ;
- la constitution d'une banque de données régionales fiables et accessibles pour regrouper les données relatives aux ressources en eau sur les plans quantitatif et qualitatif. Le système euro-méditerranéen pour l'Information sur l'eau (SEMIDE) pourrait mobiliser une antenne régionale dans le but d'assurer le suivi de cette institution ;
- cet organisme régional de gestion pourrait être mis en place sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée et sa gestion confiée à des représentants des cinq pays riverains, avec une présidence tournante entre ces pays ;
- application de la bonne gouvernance : texte de la Stratégie méditerranéenne de l'eau de l'UPM ;
- des centres d'Information et de formation aux métiers de l'eau : au Liban, en Palestine...

Cette démarche constituera une solution durable pour pallier la pénurie d'eau et offrir aux générations futures arabes et israéliennes une paix durable dans leur région. L'eau serait alors un moteur pour l'entente et l'instauration d'une Culture de la paix au Proche-Orient. Enfin, Arabes et Israéliens devront faire des choix très douloureux entre un présent basé sur la culture de la haine et un futur consolidé par une paix durable.

Conclusion

Malgré le fait que la COP21 se soit principalement attachée aux questions liées à l'énergie, les engagements

des associations non gouvernementales ont voulu se placer dans le cadre plus général du Nexus « eau-énergie-alimentation ». C'est dans cet esprit que la Conférence des Parties a mené ses travaux lors de la COP22, à Marrakech. Il est à noter que dans un monde où la population continue à s'accroître rapidement, les questions liées à l'alimentation et à l'évolution des consommations alimentaires auront inévitablement une incidence non négligeable sur la gestion des ressources naturelles et sur le changement climatique.

De plus, en raison des enjeux complexes du développement durable dans la région méditerranéenne et des défis majeurs qui pèsent sur la région du Moyen-Orient, il est important de lancer l'Observatoire méditerranéen du développement durable (OMDD) dans le but d'anticiper et d'évaluer l'implémentation de plans et de programmes nationaux et régionaux proposant des solutions liées à l'eau, au développement et à la diffusion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la sécurisation de l'alimentation.

Cette initiative essentielle et bénéfique pour la sécurisation des générations futures devrait rassembler un groupe d'experts et un Conseil stratégique dans le but de piloter l'OMDD afin d'exécuter les recommandations de la COP21 et de la COP22.